

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture  
et de la souveraineté alimentaire

## **AVIS RELATIF À L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNES PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DES CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR L'INTERPROFESSION FRANÇAISE DE L'HORTICULTURE, DE LA FLEURISTERIE ET DU PAYSAGE (VAL'HOR)**

VAL'HOR a demandé une extension de l'accord interprofessionnel relatif au financement du programme d'action triennal 2024-2027.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire du présent avis.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord en question.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe au présent avis et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

- soit par voie électronique à l'adresse suivante : [consultationvo-fleg-autrescultures@agriculture.gouv.fr](mailto:consultationvo-fleg-autrescultures@agriculture.gouv.fr) en indiquant en objet du message, le nom de l'interprofession et l'année concernée par l'extension des cotisations ;
- soit par écrit à l'adresse suivante : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises - Service du développement des filières et de l'emploi - Sous-direction des filières agroalimentaires - Bureau des fruits et légumes et produits horticoles - 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.

<p><b>Organisation interprofessionnelle :</b> VALHOR <b>Interprofession de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage</b></p>				
<p><b>Période</b></p>	<p>2024/2025</p>	<p>2025/2026</p>	<p>2026/2027</p>	<p>Total 2024-2027</p>
<p><b>I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :</b></p> <p><u>a)</u> <i>Connaissance de la production et des marchés</i></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p>	<p>Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés : 6 377 797 euros</p> <p>475 902 euros</p> <p><b>Eclairer les enjeux de compétitivité de la filière</b> <b>Soutenir l'offre végétale des professionnels et sa mise en marché</b></p> <p>Etudes et actions d'observation, de suivi et d'analyse d'indicateurs socio-économiques et d'indicateurs extra-financiers clés des entreprises de la filière et des marchés : veille économique ; note de conjoncture ; étude et cartographie comparative et/ou prospective ; baromètre tendances consommateurs ; panels consommateurs ; baromètre des entreprises du paysage ; base de données de connaissance et de choix des produits.</p> <p>La restitution et la valorisation des informations et résultats obtenus apportent la connaissance des</p>	<p>Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés : 6 377 797 euros</p> <p>473 662 euros</p> <p><b>Eclairer les enjeux de compétitivité de la filière</b> <b>Soutenir l'offre végétale des professionnels et sa mise en marché</b></p> <p>Etudes et actions d'observation, de suivi et d'analyse d'indicateurs socio-économiques et d'indicateurs extra-financiers clés des entreprises de la filière et des marchés : veille économique ; note de conjoncture ; étude et cartographie comparative et/ou prospective ; baromètre tendances consommateurs ; panels consommateurs ; baromètre des entreprises du paysage ; base de données de connaissance et de choix des produits.</p> <p>La restitution et la valorisation des informations et résultats obtenus apportent la connaissance des métiers</p>	<p>Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés : 6 377 797 euros</p> <p>612 985 euros</p> <p><b>Eclairer les enjeux de compétitivité de la filière</b> <b>Soutenir l'offre végétale des professionnels et sa mise en marché</b></p> <p>Etudes et actions d'observation, de suivi et d'analyse d'indicateurs socio-économiques et d'indicateurs extra-financiers clés des entreprises de la filière et des marchés : veille économique ; note de conjoncture ; étude et cartographie comparative et/ou prospective ; baromètre tendances consommateurs ; panels consommateurs ; baromètre des entreprises du paysage ; observatoire économique de la filière (chiffres clés fleuriste, grossiste, jardinerie, paysagiste-concepteur, entreprise du paysage, producteurs) ; base de données de connaissance et de choix des produits.</p>	<p>Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés : 19 013 391 euros</p> <p>1 562 549 euros</p>

	<p>métiers de la filière ; la connaissance de la production et celle des marchés des produits et des services associés ; la connaissance des marchés des particuliers comme des marchés publics et privés ; la connaissance des consommateurs et des tendances des nouveaux marchés.</p>	<p>de la filière ; la connaissance de la production et celle des marchés des produits et des services associés ; la connaissance des marchés des particuliers comme des marchés des donneurs d'ordre publics et privés ; la connaissance des consommateurs et des tendances des nouveaux marchés.</p>	<p>La restitution et la valorisation des informations et résultats obtenus apportent la connaissance des métiers de la filière ; la connaissance de la production et celle des marchés des produits et des services associés ; la connaissance des marchés des particuliers comme des marchés des donneurs d'ordre publics et privés ; la connaissance des consommateurs et des tendances des nouveaux marchés.</p>	<p>91 427 euros</p>	<p>276 215 euros</p>
<p>d) <u>Commercialisation</u></p>	<p>94 043 euros</p> <p><b>Soutenir l'offre végétale des professionnels et sa mise en marché</b></p> <p>Etudes, élaboration, production, suivi et mise à disposition d'outils et/ou démarches aux entreprises de la filière : connaissance et optimisation des flux logistique tout au long de la chaîne de chaîne de commercialisation ; connaissance et structuration des relations contractuelles au sein de la filière. Ces actions facilitent la mise en marché et renforcent la compétitivité économique des entreprises</p>	<p>90 745 euros</p> <p><b>Soutenir l'offre végétale des professionnels et sa mise en marché</b></p> <p>Etudes, élaboration, production, suivi et mise à disposition d'outils et/ou démarches aux entreprises de la filière : connaissance et optimisation des flux logistique tout au long de la chaîne de chaîne de commercialisation ; connaissance et structuration des relations contractuelles au sein de la filière. Ces actions facilitent la mise en marché et renforcent la compétitivité économique des entreprises</p>	<p><b>Soutenir l'offre végétale des professionnels et sa mise en marché</b></p> <p>Etudes, élaboration, production, suivi et mise à disposition d'outils et/ou démarches aux entreprises de la filière : connaissance et optimisation des flux logistique tout au long de la chaîne de chaîne de commercialisation ; connaissance et structuration des relations contractuelles au sein de la filière. Ces actions facilitent la mise en marché et renforcent la compétitivité économique des entreprises</p>	<p>937 907 euros</p>	<p>2 953 701 euros</p>
<p>e) <u>Protection de l'environnement</u></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p>	<p>1 060 510</p> <p><b>Soutenir l'offre végétale des professionnels et sa mise en marché Poursuivre nos engagements sur les dossiers à très fort enjeu pour la filière</b></p> <p>Etudes, élaboration, production, suivi et mise à disposition d'outils et/ou démarches aux entreprises de la</p>	<p>955 284 euros</p> <p><b>Soutenir l'offre végétale des professionnels et sa mise en marché Poursuivre nos engagements sur les dossiers à très fort enjeu pour la filière</b></p> <p>Etudes, élaboration, production, suivi et mise à disposition d'outils et/ou démarches aux entreprises de la</p>	<p><b>Soutenir l'offre végétale des professionnels et sa mise en marché Poursuivre nos engagements sur les dossiers à très fort enjeu pour la filière</b></p> <p>Etudes, élaboration, production, suivi et mise à disposition d'outils et/ou démarches aux entreprises de la filière : innovation et outils en matière</p>	<p>937 907 euros</p>	<p>2 953 701 euros</p>

	<p>filière : innovation et outils en matière d'économie circulaire (éco-conception – réemploi des emballages dont les poteries) ; informations et mise en place de solutions de gestion responsables (notamment la bonne gestion du plastique) avec la filière dédiée A.D.I.VALOR ou par le biais des filières REP agréées ; analyse de matérialité de la filière ; audits et diagnostics de démarches RSE ; guide de conduite sur les plantes exotiques envahissantes ; certifications et démarches de labellisation environnementales (Plante bleue) ; informations et solutions en matière de gestion de l'eau.</p> <p>Ces actions permettent d'informer, de défendre les intérêts, de fournir des outils et des solutions adaptées aux spécificités des professionnels de la filière pour qu'ils puissent répondre à leurs obligations et valoriser leur apport face aux enjeux environnementaux.</p> <p>3 808 201 euros</p>	<p>filière : innovation et outils en matière d'économie circulaire (éco-conception – réemploi des emballages dont les poteries) ; informations et mise en place de solutions de gestion responsables des déchets (notamment la bonne gestion du plastique) avec la filière dédiée A.D.I.VALOR ou par le biais des filières REP agréées ; analyse de matérialité de la filière ; audits et diagnostics de démarches RSE ; guide de conduite sur les plantes exotiques envahissantes ; certifications et démarches de labellisation environnementales (Plante bleue) ; informations et solutions en matière de gestion de l'eau.</p> <p>Ces actions permettent d'informer, de défendre les intérêts, de fournir des outils et des solutions adaptées aux spécificités des professionnels de la filière pour qu'ils puissent répondre à leurs obligations et valoriser leur apport face aux enjeux environnementaux.</p> <p>3 578 920 euros</p>	<p>d'économie circulaire (éco-conception – réemploi des emballages dont les poteries) ; informations et mise en place de solutions de gestion responsable des déchets (notamment la bonne gestion du plastique) avec la filière dédiée A.D.I.VALOR ou par le biais des filières REP agréées ; analyse de matérialité de la filière ; audits et diagnostics de démarches RSE ; guide de conduite sur les plantes exotiques envahissantes ; certifications et démarches de labellisation environnementales (Plante bleue) ; informations et solutions en matière de gestion de l'eau.</p> <p>Ces actions permettent d'informer, de défendre les intérêts, de fournir des outils et des solutions adaptées aux spécificités des professionnels de la filière pour qu'ils puissent répondre à leurs obligations et valoriser leur apport face aux enjeux environnementaux.</p> <p>3 446 252 euros</p>	<p>10 833 573 euros</p>
<p>f) Actions de promotion et de mise en valeur de la production</p>				

Objet et description de la ou les action(s) :

<p><b>Attirer de nouveaux talents vers les métiers de la filière</b>  <b>Contribuer à l'adaptation de l'offre de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des professionnels</b>  <b>Soutenir l'offre végétale des professionnels et sa mise en marché</b>  <b>Démontrer en quoi la filière du végétal dispose de solutions pertinentes pour répondre aux défis du dérèglement climatique</b>  <b>Faire de l'environnement un champ créateur de valeur pour les entreprises de la filière</b>  <b>Poursuivre nos engagements sur les dossiers à fort enjeu pour la filière</b></p>	<p><b>Attirer de nouveaux talents vers les métiers de la filière</b>  <b>Contribuer à l'adaptation de l'offre de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des professionnels</b>  <b>Soutenir l'offre végétale des professionnels et sa mise en marché</b>  <b>Démontrer en quoi la filière du végétal dispose de solutions pertinentes pour répondre aux défis du dérèglement climatique</b>  <b>Faire de l'environnement un champ créateur de valeur pour les entreprises de la filière</b>  <b>Poursuivre nos engagements sur les dossiers à fort enjeu pour la filière</b></p>	<p><b>Attirer de nouveaux talents vers les métiers de la filière</b>  <b>Contribuer à l'adaptation de l'offre de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des professionnels</b>  <b>Soutenir l'offre végétale des professionnels et sa mise en marché</b>  <b>Démontrer en quoi la filière du végétal dispose de solutions pertinentes pour répondre aux défis du dérèglement climatique</b>  <b>Faire de l'environnement un champ créateur de valeur pour les entreprises de la filière</b>  <b>Poursuivre nos engagements sur les dossiers à fort enjeu pour la filière</b></p>
<p>Communication sur l'attractivité des métiers de la filière ; connaissance, adaptation et valorisation des offres de formations. Par exemple : veille et étude de perception et d'attractivité des métiers ; audit des offres de formations ; développement d'une campagne de promotion et d'outils « marque employeur » ; développement de partenariats avec les organismes référents en orientation, formation et emploi ; faisabilité d'un parcours « 5 branches » ; construction d'un dossier « Compétences &amp; métiers d'avenir » ;</p>	<p>Communication sur l'attractivité des métiers de la filière ; connaissance, adaptation et valorisation des offres de formations. Par exemple : veille et étude de perception et d'attractivité des métiers ; audit des offres de formations ; développement d'une campagne de promotion et d'outils « marque employeur » ; développement de partenariats avec les organismes référents en orientation, formation et emploi ; faisabilité d'un parcours « 5 branches » ; construction d'un dossier « Compétences &amp; métiers d'avenir » ;</p>	<p>Communication sur l'attractivité des métiers de la filière ; connaissance, adaptation et valorisation des offres de formations. Par exemple : veille et étude de perception et d'attractivité des métiers ; audit des offres de formations ; développement d'une campagne de promotion et d'outils « marque employeur » ; développement de partenariats avec les organismes référents en orientation, formation et emploi ; faisabilité d'un parcours « 5 branches » ; construction d'un dossier « Compétences &amp; métiers d'avenir » ;</p>
<p>Elaboration, organisation ou participation à des démarches, à des événements sur les métiers et les</p>	<p>Elaboration, organisation ou participation à des démarches, à des événements sur les métiers et les</p>	<p>Elaboration, organisation ou participation à des démarches, à des événements sur les métiers et les</p>

<p>savoir-faire ; sur la transmission de connaissances et de l'acquisition de compétences (notamment par la valorisation de l'excellence des métiers). Par exemple : organisation du Concours de reconnaissance des végétaux ; organisation de la Semaine du Végétal ; soutien à des concours et coupes (MAF/MOF ; worldskills...).</p> <p>Promotion de la consommation des végétaux, des aménagements paysagers et des usages destinées au Grand public (consommateurs ou commanditaires : collectivités, administrations, entreprises) et aux prescripteurs d'opinion par des campagnes publicitaires, des campagnes de promotions et actions de communication, l'organisation d'événements thématiques. Par exemple : « Le Végétal, c'est la Vie ! » ; « Cité Verte » ; les Victoires du paysage ; la Semaine des fleurs pour les abeilles ; la Semaine du jardinage pour les écoles</p> <p>Participation à des événements Grand public et professionnels portant promotion des produits et métiers. Par exemple : Salon international de l'agriculture, Salon du Végétal, Salon Paysalia, salons professionnels fleuristes</p> <p>Actions transverses de portée à connaissance, de diffusion et de valorisation des actions interprofessionnelles envers le grand public, les prescripteurs d'opinion, les professionnels de la filière : site</p>	<p>compétences (notamment par la valorisation de l'excellence des métiers). Par exemple : organisation du Concours de reconnaissance des végétaux ; organisation de la Semaine du Végétal ; soutien à des concours et coupes (MAF/MOF ; worldskills...).</p> <p>Promotion de la consommation des végétaux, des aménagements paysagers et des usages destinées au Grand public (consommateurs ou commanditaires : collectivités, administrations, entreprises) et aux prescripteurs d'opinion par des campagnes publicitaires, des campagnes de promotions et actions de communication, l'organisation d'événements thématiques. Par exemple : « Le Végétal, c'est la Vie ! » ; « Cité Verte » ; les Victoires du paysage ; la Semaine des fleurs pour les abeilles ; la Semaine du jardinage pour les écoles</p> <p>Participation à des événements Grand public et professionnels portant promotion des produits et métiers. Par exemple : Salon international de l'agriculture, Salon du Végétal, Salon Paysalia, salons professionnels fleuristes</p> <p>Actions transverses de portée à connaissance, de diffusion et de valorisation des actions interprofessionnelles envers le grand public, les prescripteurs d'opinion, les professionnels de la filière : site</p>	<p>compétences (notamment par la valorisation de l'excellence des métiers). Par exemple : organisation du Concours de reconnaissance des végétaux ; organisation de la Semaine du Végétal ; soutien à des concours et coupes (MAF/MOF ; worldskills...).</p> <p>Promotion de la consommation des végétaux, des aménagements paysagers et des usages destinées au Grand public (consommateurs ou commanditaires : collectivités, administrations, entreprises) et aux prescripteurs d'opinion par des campagnes publicitaires, des campagnes de promotions et actions de communication, l'organisation d'événements thématiques. Par exemple : « Le Végétal, c'est la Vie ! » ; « Cité Verte » ; les Victoires du paysage ; la Semaine des fleurs pour les abeilles ; la Semaine du jardinage pour les écoles</p> <p>Participation à des événements Grand public et professionnels portant promotion des produits et métiers. Par exemple : Salon international de l'agriculture, Salon du Végétal, Salon Paysalia, salons professionnels fleuristes</p> <p>Actions transverses de portée à connaissance, de diffusion et de valorisation des actions interprofessionnelles envers le grand public, les prescripteurs d'opinion, les professionnels de la filière : site</p>
--	---	---

	<p>interprofessionnelles envers le grand public, les prescripteurs d'opinion, les professionnels de la filière : site internet ; réseaux sociaux ; newsletters ; publications médias ; participations à des événements en région.</p> <p>Actions de veille et de dialogue institutionnel pour promouvoir le végétal, les spécificités de la filière et les solutions que les professionnels apportent face aux défis de demain. Par exemple : veille institutionnelle ; journée Palette végétale ; Jardins, jardin.</p>	<p>internet ; réseaux sociaux ; newsletters ; publications médias ; participations à des événements en région.</p> <p>Actions de veille et de dialogue institutionnel pour promouvoir le végétal, les spécificités de la filière et les solutions que les professionnels apportent face aux défis de demain. Par exemple : veille institutionnelle ; journée Palette végétale ; Jardins, jardin.</p>	<p>internet ; réseaux sociaux ; newsletters ; publications médias ; participations à des événements en région.</p> <p>Actions de veille et de dialogue institutionnel pour promouvoir le végétal, les spécificités de la filière et les solutions que les professionnels apportent face aux défis de demain. Par exemple : veille institutionnelle ; journée Palette végétale ; Jardins, jardin.</p>	<p>953 698 euros</p>
<p><u>g) Mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques protégées</u></p>	<p>252 072 euros</p>	<p>349 397 euros</p>	<p>352 230 euros</p>	<p>953 698 euros</p>
<p>Objet et description de la ou les action(s) :</p>	<p><b>Soutenir l'offre végétale des professionnels et sa mise en marché</b></p> <p>Actions de développement et de gestion des signes officiels et signes interprofessionnels de qualité ou d'origine (Label rouge, IGP, Charte Qualité Fleurs,...).</p> <p>Promotion des signes par des campagnes de communication, l'organisation ou la tenue d'événements auprès du grand public</p>	<p><b>Soutenir l'offre végétale des professionnels et sa mise en marché</b></p> <p>Actions de développement et de gestion des signes officiels et signes interprofessionnels de qualité ou d'origine (Label rouge, IGP, Charte Qualité Fleurs,...).</p> <p>Promotion des signes par des campagnes de communication, l'organisation ou la tenue d'événements auprès du grand public</p>	<p><b>Soutenir l'offre végétale des professionnels et sa mise en marché</b></p> <p>Actions de développement et de gestion des signes officiels et signes interprofessionnels de qualité ou d'origine (Label rouge, IGP, Charte Qualité Fleurs,...).</p> <p>Promotion des signes par des campagnes de communication, l'organisation ou la tenue d'événements auprès du grand public</p>	<p>1 477 045 euros</p>
<p><u>h) Recherche visant à valoriser les produits notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique</u></p> <p>Objet et description de la ou les</p>	<p>394 175 euros</p>	<p>539 253 euros</p>	<p>543 617 euros</p>	<p>1 477 045 euros</p>
	<p><b>Démontrer en quoi la filière du</b></p>	<p><b>Démontrer en quoi la filière du</b></p>	<p><b>Démontrer en quoi la filière du végétal</b></p>	

<p>action(s) :</p> <p><i>j) Etudes visant à améliorer la qualité des produits</i></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p>	<p><b>végétal dispose des solutions pertinentes pour répondre aux défis du dérèglement climatique</b>  <b>Faire de l'environnement un champ créateur de valeur pour les entreprises de la filière</b></p> <p>Actions de soutien à des programmes de recherche et d'innovation consistant à valoriser les produits particulièrement dans le développement de nouveaux usages  Par exemple : gestion écologique des espaces verts en ville ; nouveaux marchés du végétal en ville ; augmentation de la performance de l'innovation dans la filière.  Actions de valorisation et diffusion des résultats auprès des professionnels. Par exemple : webinaires ; participation à des colloques, à des salons.</p> <p>7 425 euros</p>	<p><b>végétal dispose des solutions pertinentes pour répondre aux défis du dérèglement climatique</b>  <b>Faire de l'environnement un champ créateur de valeur pour les entreprises de la filière</b></p> <p>Actions de soutien à des programmes de recherche et d'innovation consistant à valoriser les produits particulièrement dans le développement de nouveaux usages  Par exemple : gestion écologique des espaces verts en ville ; nouveaux marchés du végétal en ville ; augmentation de la performance de l'innovation dans la filière.  Actions de valorisation et diffusion des résultats auprès des professionnels. Par exemple : webinaires ; participation à des colloques, à des salons.</p> <p>10 292 euros</p>	<p><b>dispose des solutions pertinentes pour répondre aux défis du dérèglement climatique</b>  <b>Faire de l'environnement un champ créateur de valeur pour les entreprises de la filière</b></p> <p>Actions de soutien à des programmes de recherche et d'innovation consistant à valoriser les produits particulièrement dans le développement de nouveaux usages Par exemple : gestion écologique des espaces verts en ville ; nouveaux marchés du végétal en ville ; augmentation de la performance de l'innovation dans la filière.  Actions de valorisation et diffusion des résultats auprès des professionnels. Par exemple : webinaires ; participation à des colloques, à des salons.</p> <p>10 376 euros</p>	<p>28 093 euros</p>
<p><i>j) Recherche, en particulier de méthodes culturelles permettant la limitation de l'usage des produits</i></p>	<p><b>Faire de l'environnement un champ créateur de valeur pour les entreprises de la filière</b></p> <p>Soutien aux programmes d'études et/ou de recherches dont l'objet est d'optimiser les qualités intrinsèques des produits comme les méthodes de production et d'entretien  Actions de valorisation et diffusion des résultats auprès des professionnels.</p> <p>150 599 euros</p>	<p><b>Faire de l'environnement un champ créateur de valeur pour les entreprises de la filière</b></p> <p>Soutien aux programmes d'études et/ou de recherches dont l'objet est d'optimiser les qualités intrinsèques des produits comme les méthodes de production et d'entretien  Actions de valorisation et diffusion des résultats auprès des professionnels.</p> <p>208 745 euros</p>	<p><b>Faire de l'environnement un champ créateur de valeur pour les entreprises de la filière</b></p> <p>Soutien aux programmes d'études et/ou de recherches dont l'objet est d'optimiser les qualités intrinsèques des produits comme les méthodes de production et d'entretien  Actions de valorisation et diffusion des résultats auprès des professionnels.</p> <p>210 438 euros</p>	<p>569 781 euros</p>



<p><u>phytosanitaires ou assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement</u></p>	<p>Objet et description de la ou les action(s) :</p>	<p>Démontrer en quoi la filière du végétal dispose des solutions pertinentes pour répondre aux défis du dérèglement climatique Faire de l'environnement un champ créateur de valeur pour les entreprises de la filière</p> <p>Actions de soutien aux programmes de recherche, de développement et d'innovation visant à l'amélioration des techniques culturales et d'entretien à des fins de performance environnementales. Par exemple : solutions et techniques de désherbage ; utilisation d'énergie renouvelables dans les serres ; stratégie d'économie d'eau dans les espaces verts urbains ; prise en compte des fonctionnalités écologiques des noues végétalisées. Actions de valorisation et diffusion des résultats auprès des professionnels ; webinaires ; participation à des colloques, à des salons</p>	<p>Démontrer en quoi la filière du végétal dispose des solutions pertinentes pour répondre aux défis du dérèglement climatique Faire de l'environnement un champ créateur de valeur pour les entreprises de la filière</p> <p>Actions de soutien aux programmes de recherche, de développement et d'innovation visant à l'amélioration des techniques culturales et d'entretien à des fins de performance environnementales. Par exemple : solutions et techniques de désherbage ; utilisation d'énergie renouvelables dans les serres ; stratégie d'économie d'eau dans les espaces verts urbains ; prise en compte des fonctionnalités écologiques des noues végétalisées. Actions de valorisation et diffusion des résultats auprès des professionnels. Par exemple : webinaires ; participation à des colloques, à des salons</p>	<p>358 934 euros</p>
<p><u>m) Santé animale et santé du végétal</u></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p>	<p>Démontrer en quoi la filière du végétal dispose des solutions pertinentes pour répondre aux défis du dérèglement climatique Faire de l'environnement un champ créateur de valeur pour les entreprises de la filière</p> <p>Actions de soutien aux programmes de recherche, de développement et d'innovation visant à l'amélioration des techniques culturales et d'entretien à des fins de performance environnementales. Par exemple : solutions et techniques de désherbage ; utilisation d'énergie renouvelables dans les serres ; stratégie d'économie d'eau dans les espaces verts urbains ; prise en compte des fonctionnalités écologiques des noues végétalisées. Actions de valorisation et diffusion des résultats auprès des professionnels ; webinaires ; participation à des colloques, à des salons</p>	<p>Démontrer en quoi la filière du végétal dispose des solutions pertinentes pour répondre aux défis du dérèglement climatique Faire de l'environnement un champ créateur de valeur pour les entreprises de la filière</p> <p>Actions de soutien aux programmes de recherche, de développement et d'innovation visant à l'amélioration des techniques culturales et d'entretien à des fins de performance environnementales. Par exemple : solutions et techniques de désherbage ; utilisation d'énergie renouvelables dans les serres ; stratégie d'économie d'eau dans les espaces verts urbains ; prise en compte des fonctionnalités écologiques des noues végétalisées. Actions de valorisation et diffusion des résultats auprès des professionnels. Par exemple : webinaires ; participation à des colloques, à des salons</p>	<p>Démontrer en quoi la filière du végétal dispose des solutions pertinentes pour répondre aux défis du dérèglement climatique Faire de l'environnement un champ créateur de valeur pour les entreprises de la filière</p> <p>Actions de soutien aux programmes de recherche, de développement et d'innovation visant à l'amélioration des techniques culturales et d'entretien à des fins de performance environnementales. Par exemple : solutions et techniques de désherbage ; utilisation d'énergie renouvelables dans les serres ; stratégie d'économie d'eau dans les espaces verts urbains ; prise en compte des fonctionnalités écologiques des noues végétalisées. Actions de valorisation et diffusion des résultats auprès des professionnels. Par exemple : webinaires ; participation à des colloques, à des salons</p>	<p>132 565 euros</p>
<p><u>m) Santé animale et santé du végétal</u></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p>	<p>Démontrer en quoi la filière du végétal dispose des solutions pertinentes pour répondre aux défis du dérèglement climatique Faire de l'environnement un champ créateur de valeur pour les entreprises de la filière</p> <p>Actions de soutien aux programmes de recherche, de développement et d'innovation visant à l'amélioration des techniques culturales et d'entretien à des fins de performance environnementales. Par exemple : solutions et techniques de désherbage ; utilisation d'énergie renouvelables dans les serres ; stratégie d'économie d'eau dans les espaces verts urbains ; prise en compte des fonctionnalités écologiques des noues végétalisées. Actions de valorisation et diffusion des résultats auprès des professionnels ; webinaires ; participation à des colloques, à des salons</p>	<p>Démontrer en quoi la filière du végétal dispose des solutions pertinentes pour répondre aux défis du dérèglement climatique Faire de l'environnement un champ créateur de valeur pour les entreprises de la filière</p> <p>Actions de soutien aux programmes de recherche, de développement et d'innovation visant à l'amélioration des techniques culturales et d'entretien à des fins de performance environnementales. Par exemple : solutions et techniques de désherbage ; utilisation d'énergie renouvelables dans les serres ; stratégie d'économie d'eau dans les espaces verts urbains ; prise en compte des fonctionnalités écologiques des noues végétalisées. Actions de valorisation et diffusion des résultats auprès des professionnels. Par exemple : webinaires ; participation à des colloques, à des salons</p>	<p>Démontrer en quoi la filière du végétal dispose des solutions pertinentes pour répondre aux défis du dérèglement climatique Faire de l'environnement un champ créateur de valeur pour les entreprises de la filière</p> <p>Actions de soutien aux programmes de recherche, de développement et d'innovation visant à l'amélioration des techniques culturales et d'entretien à des fins de performance environnementales. Par exemple : solutions et techniques de désherbage ; utilisation d'énergie renouvelables dans les serres ; stratégie d'économie d'eau dans les espaces verts urbains ; prise en compte des fonctionnalités écologiques des noues végétalisées. Actions de valorisation et diffusion des résultats auprès des professionnels. Par exemple : webinaires ; participation à des colloques, à des salons</p>	<p>131 499 euros</p>

	<p>Actions de soutien aux programmes de recherche, de développement et d'innovation contribuant à la préservation et la santé des végétaux d'ornement. Par exemple : adaptation des stratégies de plantation d'arbres ; huiles essentielles dans la lutte contre le thrips ravageur. Actions de valorisation et diffusion des résultats auprès des professionnels. Par exemple : webinaires ; colloques, à des salons</p>	<p>Actions de soutien aux programmes de recherche, de développement et d'innovation contribuant à la préservation et la santé des végétaux d'ornement. Par exemple : adaptation des stratégies de plantation d'arbres ; utilisation des huiles essentielles dans la lutte contre le thrips ravageur. Actions de valorisation et diffusion des résultats auprès des professionnels. Par exemple : webinaires ; participation à des colloques, à des salons</p>	<p>Actions de soutien aux programmes de recherche, de développement et d'innovation contribuant à la préservation et la santé des végétaux d'ornement. Par exemple : adaptation des stratégies de plantation d'arbres ; utilisation des huiles essentielles dans la lutte contre le thrips ravageur. Actions de valorisation et diffusion des résultats auprès des professionnels. Par exemple : webinaires ; participation à des colloques, à des salons</p>
<p><b>II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés</b></p>	<p>Les actions détaillées ci-dessus sont financées par la cotisation interprofessionnelle instituée par l'accord interprofessionnel du 12 juin 2024 pour 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024. Chaque campagne de cotisation s'étend du 1<sup>er</sup> juillet N au 30 juin de l'année N+1. Tout opérateur économique, membre d'une des professions représentées au sein de VALHOR exerçant une activité dans le secteur des végétaux d'ornement issus de l'horticulture et des pépinières, dans le secteur du commerce de végétaux d'ornement et dans le secteur du paysage sont redevables de la cotisation selon le barème détaillé ci-dessous. Ainsi tout exercice, création, modification, suspension ou cessation d'activité de production, de vente ou d'intermédiaire à la vente des produits de l'horticulture et des pépinières ou de prestations de services de plantation, d'entretien, de mise en œuvre de végétaux d'ornement ou de conception d'aménagements paysagers doit faire l'objet d'une déclaration à VALHOR.</p> <p>La cotisation est appelée une fois par an à l'établissement selon trois critères distincts et en fonction du type d'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le nombre de salariés à l'établissement (entreprises du paysage, concepteurs-paysagistes, producteurs, grossistes),</li> <li>- la surface de l'établissement (détaillants spécialisés et non spécialisés, Libre Service Agricoles),</li> <li>- le chiffre d'affaires de l'établissement (commerce en ligne sans surface de vente associée, intermédiaires de commerce)</li> </ul> <p>Les contributions interprofessionnelles sont recouvrées, pour les ressortissants relevant du code de commerce, par appel de contribution au cours du 2ème semestre de la campagne en cours (soit du 1er janvier au 30 juin) par la société de recouvrement Intrum Corporate.</p> <p>Pour les employeurs de main d'œuvre relevant des caisses de la Mutualité Sociale Agricole, les contributions sont déclarées via la DSN avec les autres charges "employeurs" au cours du 2nd semestre de la campagne en cours (soit du 1er janvier au 30 juin). Pour les employeurs de main d'œuvre ayant opté pour le TESA, les contributions seront appelées par les caisses MSA lors 2nd semestre de la campagne en cours (soit du 1er janvier au 30 juin).</p> <p>Pour les ressortissants non employeurs de main d'œuvre relevant des caisses de la Mutualité Sociale Agricole, les contributions sont appelées dans le semestre suivant la campagne lors de l'émission annuelle des cotisations MSA.</p> <p>Barème des cotisations ci-dessous.</p> <p>Le montant de la cotisation comprend 11 euros HT de frais nécessaires à l'appel et à l'encaissement de la cotisation.</p>		

Nombre de salariés à l'établissement	Paysagistes Concepteurs		Producteurs		Grossistes		Entrepreneurs du paysage	
	2024-2027		2024-2027		2024-2027		2024-2027	
	HT	TTC**	HT	TTC**	HT	TTC**	HT	TTC**
Inférieur à 1	105 €	126,00 €	105 €	126,00 €	105 €	126,00 €	105 €	126,00 €
de 1 à < 6	140 €	168,00 €	165 €	198,00 €	165 €	198,00 €	140 €	168,00 €
de 6 à < 10	175 €	210,00 €	175 €	210,00 €	175 €	210,00 €	175 €	210,00 €
de 10 à < 20	205 €	246,00 €	205 €	246,00 €	235 €	282,00 €	205 €	246,00 €
de 20 à < 50	245 €	294,00 €	245 €	294,00 €	290 €	348,00 €	245 €	294,00 €
de 50 à < 80	300 €	360,00 €	300 €	360,00 €	335 €	402,00 €	300 €	360,00 €
de 80 à < 100	360 €	432,00 €	360 €	432,00 €	360 €	432,00 €	360 €	432,00 €
100 et plus	390 €	468,00 €	390 €	468,00 €	390 €	468,00 €	390 €	468,00 €

\*\*Sur la base du taux de TVA de 20% en vigueur à la date de la signature de l'Accord. La cotisation est assujettie à la TVA au taux en vigueur à la date de son appel.

Surface de l'établissement en m <sup>2</sup>	Détaillants spécialisés		Détaillants non spécialisés		LISA	
	2024-2027		2024-2027		2024-2027	
	HT	TTC**	HT	TTC**	HT	TTC**
moins de 120	105 €	126,00 €	0 €	0 €	105 €	126,00 €
de 120 à 399	160 €	192,00 €	85 €	102,00 €	127 €	152,40 €
de 400 à 999	195 €	234,00 €	110 €	132,00 €	157 €	188,40 €
de 1 000 à 2 499	225 €	270,00 €	135 €	162,00 €	197 €	236,40 €
de 2 500 à 4 999	260 €	312,00 €	185 €	222,00 €	250 €	300,00 €
de 5 000 à 7 499	305 €	366,00 €	245 €	294,00 €	305 €	366,00 €
de 7 500 à 9 999	360 €	432,00 €	360 €	432,00 €	360 €	432,00 €
10 000 et plus	390 €	468,00 €	390 €	468,00 €	390 €	468,00 €

\*\*Sur la base du taux de TVA de 20% en vigueur à la date de la signature de l'Accord. La cotisation est assujettie à la TVA au taux en vigueur à la date de son appel.

Chiffre d'affaires	Commerce en ligne sans surface de vente avec transformation		Intermédiaires de commerce spécialisés - Courtier		Intermédiaires de commerce non spécialisés	
	2024-2027		2024-2027		2024-2027	
	HT	TTC**	HT	TTC**	HT	TTC**
Inférieur à 20 000	105,00 €	126,00 €	105,00 €	126,00 €	50,00 €	60,00 €
de 20 000 à < 50 000	300,00 €	360,00 €	375,00 €	450,00 €	60,00 €	72,00 €
de 50 000 à < 100 000	360,00 €	432,00 €	450,00 €	540,00 €	72,00 €	86,40 €
de 100 000 à < 200 000	440,00 €	528,00 €	550,00 €	660,00 €	88,00 €	105,60 €
de 200 000 à < 500 000	550,00 €	660,00 €	687,50 €	825,00 €	110,00 €	132,00 €
de 500 000 à < 1 000 000	700,00 €	840,00 €	875,00 €	1 050,00 €	140,00 €	168,00 €
de 1 000 000 à < 2 000 000	930,00 €	1 116,00 €	1 162,50 €	1 395,00 €	186,00 €	223,20 €
de 2 000 000 à < 5 000 000	1 280,00 €	1 536,00 €	1 600,00 €	1 920,00 €	256,00 €	307,20 €
de 5 000 000 à < 10 000 000	1 820,00 €	2 184,00 €	2 275,00 €	2 730,00 €	364,00 €	436,80 €
de 10 000 000 à < 15 000 000	2 680,00 €	3 216,00 €	3 350,00 €	4 020,00 €	536,00 €	643,20 €
15 000 000 et plus	4 000,00 €	4 800,00 €	5 000,00 €	6 000,00 €	800,00 €	960,00 €

\*\*Sur la base du taux de TVA de 20% en vigueur à la date de la signature de l'Accord. La cotisation est assujettie à la TVA au taux en vigueur à la date de son appel.

Fait à Paris, le 26 juin 2024

La Présidence de VALHOR, Catherine Muller